



## **Déclaration FSU – CNA du 16 mai 2023**

La FSU saisit l'occasion donnée par cette commission nationale pour aborder les nombreux points d'actualité qui impactent nos professions.

La FSU, au niveau national, revendique l'abrogation de la loi sur les retraites promulguée le 15 avril dernier. Le 1er mai dernier, l'un des plus importants de notre histoire sociale, ce sont près de 2,3 millions de jeunes, de salarié.e.s et de retraité.e.s qui ont défilé partout en France. Depuis plus de 3 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant.e.s que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé et le nombre de journées de mobilisation. La décision du Président de la République d'enchaîner les passages en force de maintenir sa réforme malgré l'opposition quasi unanime de la population crée une défiance profonde et provoque une crise de la démocratie sociale. Rappelons que cette réforme, outre le décalage de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, va engendrer une baisse générale des futures pensions et impacter encore plus durement les nombreuses femmes qui ont eu des carrières hachées. L'intersyndicale, toujours unie, appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestations le mardi 6 juin, deux jours avant l'examen à l'assemblée nationale d'une proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites, ce qui permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote

A l'inflation record et face à la perte du pouvoir d'achat depuis deux décennies pour les personnels de l'éducation nationale, le pouvoir en place, faisant fi des promesses électorales de 2022 (hausse de 10 % pour tous les enseignants dès septembre 2022 et sans contrepartie), ne propose que des mesures indemnitaires au montant indécent à travers un PACTE imposé et contesté, qui, au passage n'a rien d'une revalorisation puisque conditionné à du travail supplémentaire, et faisant ainsi croire encore un peu plus à l'opinion publique que l'on va (re)mettre les enseignants au travail contre les conclusions de toute étude sérieuse à ce niveau, y compris celles propres au Ministère de l'éducation !

Les organisations syndicales ont par ailleurs quitté la table des négociations face à ce nouveau passage en force. Ce dernier, loin de reconnaître tous les services et heures invisibles déjà effectués, repose sur le principe des missions supplémentaires rémunérées à travers des mesures salariales avec contreparties pour faire porter aux personnels la responsabilité d'assumer certaines défaillances de l'État tels les remplacements à l'interne pour ne citer qu'un exemple, accentuer à dessein la

concurrence entre les personnels désavantager davantage les femmes (sur qui reposent encore le plus de charges familiales) et creuser les inégalités entre enseignants (par exemple, les corps les moins chargés en heures de cours pouvant en réaliser logiquement plus que les autres), désorganiser le travail en équipe, ou encore renforcer le pouvoir managérial des chefs d'établissement.

Par ailleurs, le quasi gel du point d'indice pendant de nombreuses années a continué de creuser l'écart non seulement entre les professeurs français et leurs collègues européens mais aussi, par le jeu des primes, entre eux et les autres fonctionnaires de catégorie équivalente, conduisant finalement à un déclassement social. Et on s'étonne que la profession soit devenue peu attractive...

Pour réellement revaloriser le métier d'enseignant, le rendre plus attractif et répondre aux défis de l'école, il faudrait pourtant engager une autre politique. Revaloriser ce serait déjà prendre enfin en compte les services invisibles qui n'ont pourtant cessé d'augmenter, ce serait améliorer les grilles indiciaires et non multiplier les primes, ce serait programmer un budget pluriannuel (comme on est capable de le faire pour d'autres ministères) et qui augmente au moins plus vite que l'inflation annuelle, ce serait améliorer les conditions de travail des personnels et des élèves, ce serait soutenir les personnels, ce serait ainsi permettre aux enseignants d'exercer un métier devenu un peu plus... valorisant !

Pour les personnels non-enseignants, et plus particulièrement les personnels administratifs, l'institution n'a que mépris ! La mise en œuvre toujours aussi caricaturale du new public management réduit ces personnels à des ressources interchangeables ... Le recours aux personnels contractuels rencontre là aussi les limites d'une gestion comptable du personnel, avec des viviers à sec faute d'attractivité, aussi bien sur le plan de la considération que sur le plan salarial.

Sur ce dernier point, l'indécence atteint son comble ! Depuis le 1<sup>er</sup> mai, les huit premiers échelons de la grille type C1 et les cinq premiers échelons de la grille C2 sont désormais concernés par le minimum de traitement et sont donc rémunérés juste au-dessus du niveau du Smic. Dans cette catégorie, il faut maintenant attendre treize ans pour connaître une revalorisation d'une dizaine d'euros bruts mensuels en C1 et six ans en C2 pour une augmentation de l'ordre de vingt euros. Les personnels au premier échelon de la grille C3 sont également concernés par ce minimum de traitement et une rémunération très proche du Smic ainsi que les trois premiers échelons de la grille B1. Enfin, le premier échelon de la catégorie A n'est plus qu'à 130 euros bruts du Smic ...

Autre sujet d'importance, la réforme du collège à travers notamment la suppression de la technologie en 6<sup>ème</sup>, mesure d'économie puisque les DHG ne seront pas abondées en conséquence, afin de financer le volet obligatoire du dispositif de soutien / approfondissement. Cette suppression sèche d'une discipline contribuant à l'acquisition d'une culture commune pour organiser un dispositif hors la classe est inacceptable pour la FSU. De plus, elle désorganise a minima les équilibres qui s'étaient établis dans les collèges entre les trois disciplines globalisées. Elle fragilise des postes en créant des compléments de service, voire des suppressions de postes.

Enfin la réforme du lycée professionnel lancée le 4 mai dernier par le chef de l'État vise une transformation profonde de nos métiers, nos établissements et nos formations sur le modèle de l'apprentissage. Dans son projet global, les jeunes des lycées professionnels ne sont plus considérés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre immédiatement exploitable. Quant aux personnels, pour les remercier de leur engagement : de vastes plans de reconversion et un pacte pour travailler plus sont prévus. Cette réforme constitue sur la forme, un dispositif inopérant, et sur le fond, un dispositif dangereux pour les élèves et les personnels. Il aura pour conséquence de réduire les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire, assignant ces élèves à résidence géographique et sociale. À rebours de cette vision étriquée, la FSU porte l'idée que les collèges et lycées sont des lieux de formation générale, technologique et professionnelle, que l'École doit être émancipatrice et citoyenne. C'est la raison pour laquelle la FSU se mobilisera pour dénoncer cette réforme.

Pour la commission de ce jour, la FSU attend des réponses aux diverses questions qu'elle a posées en amont de la CNA. Ces questions portent entre autres sur le fonctionnement du lycée Comte-de-Foix en terme de moyens humains (titulaires, heures postes), sur l'avancement des travaux de rénovation du lycée. L'analyse des candidatures et des barèmes associés n'a pas permis de déceler à ce jour un quelconque conflit avec le nouveau barème mis en place en janvier dernier suite à un recours d'un candidat contre la note de service 2022 en Conseil d'État. Ce barème, rappelons-le, introduit des bonifications liées au handicap et à l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire. A noter cependant une baisse du nombre de candidatures pour le second degré et deux postes non pourvus en Portugais et Documentation faute de candidat. Peut-être l'inflation et la forte hausse des loyers en Andorre rendent-elles cette destination moins attractive que par le passé.

Enfin, pour conclure cette déclaration, la FSU tient à soumettre à nouveau à la CNA une problématique locale concernant les obligations réglementaires de service des personnels du 1er degré en Andorre.

Le problème remonte à l'entrée en vigueur du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 et a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des représentants des personnels auprès du Ministère. D'ailleurs ce dernier a reconnu à plusieurs reprises la nécessité de le traiter. Pourtant, pour des raisons diverses et variées, et probablement par manque de volonté, ce dossier n'a pu aboutir à ce jour.

Il apparaît toutefois clairement que le Ministère a fait montre d'aucune initiative à ce sujet et on peut dès lors s'interroger légitimement sur la volonté sincère d'aboutir... D'autant que jusqu'à présent, notre interlocuteur à ce sujet avait toujours été la DGESCO et qu'on nous a signifié dernièrement que cela relevait de la compétence de la DGRH... cela semblant confirmer que depuis 2008, aucun traitement sérieux du dossier n'ait été fait.

Ainsi, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer encore lors de la réunion de

travail avec la DGESCO en date du 29 septembre 2022, il s'agit d'un dossier depuis trop longtemps en souffrance pour lequel pourtant des propositions concrètes avaient été formulées mais dont l'examen sérieux et complet a sans cesse été repoussé.

Ce dossier mérite qu'on y apporte maintenant très rapidement des réponses d'autant que les enseignants du premier degré avaient à l'époque (et depuis lors) fait des choix courageux, probablement même à l'encontre de leurs intérêts personnels, manifestant ainsi la preuve de leur responsabilité et de leur engagement quant à la pérennisation et au devenir du système éducatif français en Andorre.

Cet engagement, respecté depuis bientôt 15 ans par les enseignants en poste dans les écoles Andorre malgré son « irrégularité statutaire, » devait être reconnu et régularisé par le Ministère d'éducation comme il s'y était à l'époque pourtant engagé...

Cette année scolaire, conformément au « mandat » accordé par la DGESCO lors de l'audience du 29 septembre dernier où les représentants des personnels ont à nouveau remis cette question à l'ordre du jour, une nouvelle réunion de travail présidée par le Délégué à l'Enseignement français en Andorre sur ce thème s'est tenue localement mi-décembre. L'objectif étant de procéder à un nouvel examen de la situation pour déjà partager un constat actualisé afin de commencer à apporter des réponses concrètes aux revendications légitimes.

Ainsi, des propositions à caractère rétroactif qui ont notamment déjà été explorées et portées à la connaissance de l'administration :

- Constitution d'un compte crédit-temps à prendre en compte au moment de l'ouverture des droits à pension (heures supplémentaires accumulées transformées en trimestres supplémentaires cotisés)
- Défraiement des heures supplémentaires effectives via le dispositif IPE
- Paiement des indemnités repas lors des journées de ski scolaire obligatoire
- Droit à récupération des heures supplémentaires effectives selon des modalités à définir

La FSU est consciente qu'il s'agit d'une problématique complexe et qu'il faudra probablement faire parfois preuve de « créativité » mais dont on ne peut ignorer plus longtemps la résolution. La FSU exige donc la constitution urgente d'un groupe de travail avec le Ministère afin de régler maintenant dans les meilleurs délais cette situation irrégulière et le préjudice accumulé.

Les commissaires paritaires de la FSU à la CNA